



Journée de solidarité?comment sa marche?

Par dur, le 08/11/2010 à 15:42

Bonjour,

mon entreprise demande a tous ses salariés de faire la journée de solidarité le jour de repos de la semaine, pour mon cas cela tombe un vendredi ce qui signifie que je devrais travailler du lundi au samedi, j'aurais alors que le dimanche de repos.De plus cette journée de solidarité est censé être pour les personnes âgées et les handicapés ce que je suis,travailleur handicapé ou je ne suis pas reconnu dans l'entreprise ce que je trouve pas normal d'ailleurs.C'est pour cela que je suis un peu en désaccord avec cette journée de travail gratuit.Est ce légal, car si il m'arrive un accident au travail ce jour la, sur mon contrat ce jour est un jour de repos, comment sa se passe pour que je puisse justifier ceci?L'entreprise a t-elle le droit de donner qu'un jour de repos par semaine?Et puis-je leur indiquer que je vois pas pourquoi je ferais cette journée alors qu'il ne m'ont pas engagé en tant que travailleur handicapé alors qu'ils le savaient très bien?Est ce de la solidarité ça?

Merci de m'éclairer sur ce sujet.